





energies.metropole-rouen-normandie.fr















Le saviez-vous ? Mener un projet global de rénovation en copropriété est plus efficace et moins coûteux pour chaque copropriétaire qu'une rénovation individuelle!

Concilier la conservation et l'entretien de l'immeuble à des travaux de rénovation énergétique s'avère être une opération à la fois utile et avantageuse. En effet, la loi prévoit des obligations de rénover dès lors qu'une copropriété entame certains travaux ou dépasse un certain seuil de consommation énergétique.

La principale source de surconsommation de chauffage provient souvent des déperditions énergétiques du bâtiment liées à une isolation peu performante. Concrètement, une isolation efficace et étanche à l'air permet de mieux conserver la chaleur et garantit un intérieur

plus économe en chauffage et confortable en hiver comme en été.

Ces optimisations permettent l'amélioration de la classe énergétique des logements et augmentent par conséquent la valeur de l'ensemble des biens.

Une meilleure maîtrise de sa consommation permet ainsi d'être moins dépendant de la fluctuation des prix de l'énergie et de réduire considérablement la facture énergétique de sa copropriété, tout en menant une action concrète pour l'environnement.

Faire le choix de la rénovation énergétique, c'est donc à la fois améliorer son bien-être et le confort de son logement, tout en réalisant des économies d'énergie au quotidien.

La mobilisation du syndicat de copropriété



Les copropriétaires sont amenés à s'exprimer à plusieurs reprises pendant le projet, lors de votes en Assemblée Générale. Ces concertations, soutenues par le conseiller France Rénov', porteront autour de la sélection et des missions de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), du Maître d'Oeuvre (MOE) et d'un auditeur énergétique. Le choix du scénario de travaux et le lancement du chantier devront également être validés par les copropriétaires







France Rénov' sur le territoire métropolitain

L'espace conseil France Rénov', porté localement par Énergies Métropole Rouen Normandie, apporte informations, conseils et accompagnements à l'ensemble des copropriétés désireuses d'entamer une démarche de rénovation éneraétique. Il fournit son expertise de manière indépendante et gratuite, du début à la fin du projet. Afin de permettre au travaux de se concrétiser, il identifie les aides financières mobilisables et accompagne les usagers dans le montage et le suivi de leur dossier.

Quel parcours d'accompagnement?

La prise d'informations

Un agent vous précise les obligations réglementaires et vous apporte les informations juridiques et financières nécessaires pour organiser celui-ci. Ensemble, vous déterminez le degré de maturité du projet et un rendezvous est ensuite fixé avec le conseiller France Rénov' qui suivra votre dossier.

Le rendez-vous personnalisé

Avec l'appui du conseiller France Rénov', vous définissez la situation actuelle de votre copropriété et les besoins de travaux des années à venir. Le conseiller vous aide à partager cet état des lieux et des besoins auprès de l'ensemble des copropriétaires tout en répondant à vos interrogations. Il identifie les aides financières mobilisables en fonction de la typologie de votre projet. Vous êtes informé de l'ensemble des documents à réunir en vue de procéder à un diagnostic technique.

L'audit énergétique

Il est réalisé directement sur site par un auditeur. L'audit permet d'établir plusieurs scénarios de travaux pour concrétiser votre projet.

La préparation à la phase de travaux

Une restitution de l'audit est organisée pour vous présenter les gains énergétiques envisageables par scénario de travaux. Une simulation financière détaille les aides auxquelles votre copropriété est éligible. Une liste de professionnels qualifiés vous est fournie et les devis réceptionnés sont interprétés afin de s'assurer de leur conformité pour la perception des subventions. Le conseiller organise une réunion d'information autour des financements existants pour les propriétaires et participe à la préparation de l'Assemblée Générale où seront votés les travaux.

La réception des travaux

Une fois ceux-ci terminés, le conseiller vous accompagne dans la prise en main de votre logement rénové et vous aide à suivre vos nouvelles consommations.

Quelles aides financières mobiliser ?

Les aides financières mises en place pour la rénovation énergétique sont aujourd'hui nombreuses et vous pouvez vite être submergés par la somme d'informations disponibles. Le rôle de l'espace conseil France Rénov' est de vous assister dans l'identification de ces aides et dans le dépôt des différents dossiers permettant d'y accéder.

Lorsque des travaux de rénovation énergétique sont engagés au sein d'une copropriété, plusieurs aides financières, collectives et individuelles peuvent être mobilisées selon la situation. Ces subventions diffèrent en fonction des territoires et des politiques locales mises en place. Sur le bassin métropolitain, on retrouve :

- MaPrimeRénov' Copropriétés, mise en place par l'État,
- Le dispositif IDEE ACTION, mis en place par la Région Normandie,
- Des aides spécifiques des collectivités territoriales, dont celle du Programme Local de l'Habitat, mis en place par la Métropole Rouen Normandie,
- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), déployés par les fournisseurs d'énergies
- Des aides spécifiques individuelles en fonction des différentes situations.

La mobilisation de ces aides est soumise à plusieurs critères parmi lesquels on retrouve principalement la nature des travaux et le gain énergétique estimé, ainsi que les ressources et le statut des propriétaires (occupants ou bailleurs). Les foyers aux revenus les plus modestes pourront quant à eux bénéficier de dispositifs spécifiques en fonction de leur situation.

Contactez-nous dès à présent pour prendre rendez-vous avec un conseiller France Rénov'!

02 76 30 32 32

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h





